

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.50

L'abonnement à l'avenir sera payable à l'expiration du premier semestre. On ne pourra s'abonner pour moins de six mois.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI

R. C. TANGUAY, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

O. BEGIN, Editeur Propriétaire.

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.
Six lignes... \$ 0.20
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.60

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à M. Bous, Éditeur-Propriétaire.

LETTRE DE Mgr. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

LES MALHEURS ET LES SIGNES DU TEMPS.

Messieurs, Et cependant Dieu nous avertit, et on ne comprend pas. Dieu nous frappe et on ne comprend pas.

Et cependant Dieu nous avertit, et on ne comprend pas. Dieu nous frappe et on ne comprend pas. Les pestes, sur les animaux et sur les hommes, les guerres, et les tremblements de terre, les inondations se succèdent, et on ne comprend pas.

Cette loi sans doute a ses mystères; Dieu l'applique comme il l'entend, et nous ne savons pas ses secrets.

Mais la loi, la grande loi de justice est certaine, et nul n'y échappe: tout ou tard le mal appelle le malheur. Justitia elevat gentes, miseris autem facit populum peccatum: la justice élève les peuples, mais le péché les rend malheureux.

L'histoire le proclame aussi haut que le livre sacré: Chaque siècle l'atteste à son tour; chargé, dirait-on, par la Providence de crier aux révolutions inattendues, comme ce grand coupole des temps antiques: Dicite justitiam moniti, et non temere Divos!

Qu'on se réveille tant qu'on voudra qu'on eût une sagesse sur sa sophisme: on ne chassera pas la Providence du monde, ni la justice de Dieu de l'histoire.

Et l'histoire n'aura pas assez d'exécution pour ceux qui auront amené et consommé les attentats dont nous sommes témoins. On saura ce qu'il en coûte à un siècle pour avoir porté la main sur le Christ du Seigneur, et ce qui tombe au our de cette colonne ébranlée de l'ordre, de la justice, de la société.

Qui, on m'appeller, si on le veut, un prophète de malheur, peu m'importe, mais ce qui se prépare en Europe est effroyable. Je ne le verrai peut-être pas, mais je l'annonce.

Que les défenseurs du Pape, de quelque point de l'horizon qu'ils soient venus, le sachent bien: ils ont été les défenseurs de la société en péril. Si les catholiques de tous les pays, je dirai même, si les chrétiens de toutes les communions, si les hommes d'ordre, quels qu'ils soient, si tous les hommes qui pensent, qui ont une intelligence et un cœur, se laissent aller et endormir; si on ne comprend pas qu'il y a aujourd'hui un grand accord à faire de tous les honnêtes gens pour le bien public, tout est perdu.

Quant à ceux qui croient qu'en se mettant à la tête de toutes les forces subversives, on les contiendra, ils sont dans une erreur fatale. Si ce n'était aussi effrayant, vous n'auriez rien, quand je vous vois monter sur le flot débordé pour guider le fleuve.

O législateur de l'esprit français, si prompt à se troubler quelquefois, et prompt aussi à oublier les causes de son épouvante! Je le demande à tous ces hommes qui volontiers se mettent aujourd'hui un bandeau sur les yeux: Ne vous souvenez-vous plus quelles étaient, en 1848, vos terreurs?

Certes, elles étaient fondées. Eh bien! je vous le demande: De bonne foi, aujourd'hui, croyez-vous les doctrines qui vous épouvantaient alors abdicquées, et les hommes qui les devaient mettre en pratique convertis? Le sol n'est-il plus miné sous vos pas?

Le fleuve révolutionnaire, grossi par tous les triomphes de la Révolution en Europe, est il moins menaçant? Et si les forces qui contiennent encore l'explosion manquent et viennent à être épuisées, l'explosion serait elle moins terrible?

Messieurs, dans un tel état de choses, au milieu de tous ces malheurs du passé et de ces orages pour l'avenir, je me sens pressé de vous dire que le temps est venu de faire monter vers Dieu, avec plus d'instance que jamais, le cri de nos prières.

Dieu, quelquefois si redoutable dans ses justices, est plus admirable encore dans ses miséricordes. Il frappe mais il guérit: Percutit et sanat; il plonge dans les abîmes, mais il en retire aussi quand son heure est venue: De dicit ad inferos et reducit. Il a fait les nations peussables: Stupet facti nationes orbis terrarum, et il y a encore dans notre pays assez de forces généreuses et de vertus pour vaincre le mal, si on sait s'en servir pour le bien.

Qui, prions, messieurs, prions! Nous ne savons plus assez prier; nous ne savons plus élever nos yeux et nos mains vers le Ciel. Nous oublions trop quelle ressource puissante est la prière: la prière fléchit le Ciel et détourne la justice divine.

O Dieu! n'accomplissez pas vos menaces! O Dieu! ne faites pas tomber sur nous votre bras irrité! Délivrez nous du mal, Seigneur! du mal, cause première de nos châtiments, et de ses châtements eux-mêmes; et rendez enfin la paix à nos tristes jours: Libera nos a malo, Domine, in diebus nostris.

À ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: 1° Jusqu'à la fin du carême prochain, tous les prêtres réciteront à la sainte messe les oraisons: Pro quacumque necessitate, Missal, page 57.

2° A tous les saluts, on chantera le psaume 53: Deus in nomine tuo saluam me fac, ainsi que l'invocation: Auxilium Christianorum, avant la bénédiction; et la prière: Parce, Domine, après la bénédiction.

Nous invitons toutes les communautés religieuses et toutes les âmes pieuses de notre diocèse à faire chaque semaine, une communion pour appeler sur l'Église et sur la France toutes les bénédictions de Dieu.

Veuillez agréer, messieurs, la nouvelle assurance de mon profond et religieux dévouement. F. LÉLIX, évêque d'Orléans, Orléans, ce 8 octobre 1866.

Manifeste anti-fédéral.

Au Très-Honorable Comte de Carleton, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies.

MILORD, Des délégués du gouvernement canadien devant bientôt se rendre en Angleterre pour conférer avec les aviseurs de Sa Majesté au sujet de la confédération projetée des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, dans le but de presser le Parlement Impérial de s'occuper de ce sujet durant la prochaine session, nous croyons de notre devoir, comme les représentants dans le Parlement de vingt comtés populaires du Bas-Canada, de soumettre à Votre Seigneurie quelques considérations, qui, nous l'espérons, ne seront pas jugées indignes de toute attention par ceux sur qui pèse la responsabilité de décider si cet important sujet doit être regardé comme mûr et prêt à recevoir une décision finale, ou doit attendre que l'opinion publique dans les diverses Provinces se soit manifestée d'une manière indubitable.

Formant le tiers des représentants du Bas-Canada, nous sommes convaincus que sur ce sujet nous reflétons les opinions de la majorité du peuple.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté, s'en tenant à la sage politique qui, depuis un quart de siècle, a produit les meilleurs résultats—politique qui consistait à concéder aux colonies qui jouissent des institutions représentatives le droit de régler elles-mêmes toutes leurs affaires locales, y compris celui de remodeler leurs institutions suivant les circonstances,—nous croyons, diso nous, que le gouvernement de Sa Majesté ne désire pas, pour des motifs d'intérêt purement impérial, imposer le projet de confédération aux Provinces. En effet, nous ne voyons pas quel but le gouvernement impérial, en le supposant désireux de maintenir la connexion entre les colonies et la mère-patrie, pourrait atteindre au moyen d'une union fédérale, accomplie sans le consentement du peuple de ces colonies ou contrairement à ses vœux. S'il était prouvé que le peuple de cette province loin d'avoir consenti au changement radical, dans ses institutions, et dans ses rapports avec les autres colonies et avec l'Empire, que ce projet de confédération a pour objet, n'a jamais eu une seule occasion de porter un jugement sur cette question, les égarés dus à ses justes droits et tous les principes d'une saine politique sembleraient exiger que le gouvernement impérial différât de prendre une résolution définitive. Si la mesure est bonne et que le peuple lui soit réellement favorable, un délai d'un an pendant lequel l'opinion publique se fera d'une manière constitutionnelle, ne peut avoir aucune conséquence fâcheuse; tandis que si on l'adopte maintenant, sans cette sanction de l'opinion publique, et que l'on découvre plus tard qu'elle est inacceptable pour la majorité du peuple de quelques-unes des Provinces,—ce qui, nous le croyons, arrivera certainement pour le Bas-Canada—il se produira inévitablement une violente agitation, soit pour la rappeler ou pour d'autres changements constitutionnels, qui inaugureront une ère de trouble et de dégoût, préjudiciable au dernier degré aux intérêts des différentes provinces et très embarrassantes pour les hommes d'État de l'Empire.

Nous avons dit que le peuple de cette province n'a jamais eu occasion de se prononcer sur le projet de confédération; à l'appui de cet avis nous allons indiquer les phases par lesquelles la question a passé avant d'en arriver à son état actuel.

De temps à autre, depuis assez longtemps, des hommes et des écrivains publics ayant plus ou moins d'importance, tant dans les colonies qu'en Angleterre ont suggéré l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord; mais aucun des honnêtes publicistes du Canada n'a jamais proposé d'adopter une démarche officielle pour arriver à cette union avant 1859. Au commencement de cette année-là, M. Cartier, Ross et Galt, pendant qu'ils étaient en Angleterre pour affaires publiques, adressèrent au secrétaire des Colonies une dépêche recommandant une union fédérale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, comme un moyen de régler les difficultés sectionnelles du Haut et du Bas-Canada sous l'union actuelle au sujet de la représentation. La question ne fut posée pendant la session du Parlement après le retour en Canada des signataires de la dépêche, ni pendant tout le temps, jusqu'en 1862, que l'administration dont ils faisaient partie demeura au pouvoir.

M. John A. McDonald, alors comme aujourd'hui chef du parti conservateur du Haut-Canada, et le chef réel de l'administration, était ouvertement opposé à ce que le principe fédéral fut appliqué soit à toutes les provinces, soit au Canada seul, jusqu'à l'époque de la crise ministérielle de juin 1864. M. Brown, chef du parti libéral haut-canadien, bien qu'en faveur d'une union fédérale entre les deux Canadas dans le cas où la représentation basée sur la population ne serait pas concédée au Haut-Canada, était opposé à l'union fédérale de toutes les provinces.

Dans le Bas-Canada, les membres des deux partis politiques, sauf à quelques exceptions individuelles, repoussaient toute proposition tendant à une union immédiate—soit législative ou fédérale—avec les provinces maritimes. La publication de la dépêche dont nous avons déjà parlé fit condamner le projet d'une manière si générale, si prompte et si décelée, qu'à partir de 1859 jusqu'à la crise ministérielle de 1864, la question de l'union des colonies n'influa nullement sur la politique du pays. Elle y fut rarement mentionnée dans le Parlement ou dans les journaux, et il n'en fut nullement question aux élections générales de 1861 et de 1863.

En 1863, le parlement actuel fut élu. Ni dans le Haut ni dans le Bas-Canada les candidats des partis politiques d'alors ne manifestèrent l'intention de détruire le système constitutionnel existant, auquel le peuple était attaché. En réalité, plusieurs questions politiques demandaient une solution; mais un peu de patience de la part des gouvernements il était facile de les régler. Il y avait eu, il est vrai, des erreurs et peut-être quelque chose de pire que des erreurs d'administration, il y avait eu des dépenses extravagantes; mais ces erreurs allaient même jusqu'à la prodigalité; mais ces maux sont inhérents à toute forme de gouvernement, et avec des institutions représentatives, le peuple avait sous la main un remède qu'il aurait appliqué avec énergie s'il n'en avait pas été empêché par le mouvement extraordinaire, qui fut adopté pour changer la constitution et que nous allons avoir occasion d'expliquer. Les élections de 1863 se firent principalement sur les questions pratiques aux quelles nous venons de faire allusion.

Leur résultat fut une faible majorité en faveur du ministre libéral du jour, dont le plus pressant devoir était de rétablir les finances en faisant disparaître le désordre dans lequel les administrations précédentes les avaient jetées. Cette majorité fut si faible que le ministère, ne se sentant pas assez fort pour faire passer les mesures importantes de réforme dans les finances et l'administration qu'il croyait nécessaires, résigna au commencement de la session de 1864. Ses adversaires remontrèrent au pouvoir. Il n'y avait pas l'ombre d'une difficulté constitutionnelle. Personne ne songeait à des changements constitutionnels. Un simple changement d'administration eût lieu alors. Mais, quelques semaines après, il s'éleva dans le comité des subsides un débat sur la conduite des ministres lorsqu'ils étaient antérieurement en office. Cela conduisit à une résolution, présentée par l'opposition, condamnant spécialement l'un de leurs actes. Une motion ayant été faite le 14 juin 1864 pour que la chambre se formât en comité des subsides, il fut proposé en amendement: "Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui représentant, qu'en juin 1859 des avances au montant de \$100,000 furent faites, à même le trésor public, sans l'autorisation du parlement, pour le rachat des débetures de la cité de Montréal, lesquelles débetures étaient rachetables par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc; que, par un ordre en conseil daté du 1er juin 1859, le receveur-général fut autorisé à racheter ces débetures au compte de la cité de Montréal, et à les rembourser jusqu'à ce que le montant ainsi avancé (\$100,000), avec l'intérêt 6 pour cent, fût remboursé au gouvernement par la cité de Montréal, à la condition que la dite cité imposât immédiatement les taxes nécessaires pour rembourser la dette qu'elle avait contractée sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, et que le montant ainsi avancé serait remboursé dans trois mois; que la cité de Montréal ayant payé ce qu'elle devait sous l'acte du fonds d'emprunt municipal, les débetures en question ont été remises par le receveur-général au trésorier de la cité le 15 septembre 1859, et en conséquence toute réclamation contre la cité de Montréal pour la somme ainsi avancée a été abandonnée;

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernan, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé." Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis. Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement. Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres contèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne. Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, soulevait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

misérable au milieu de la prospérité, et qui, pour peu qu'on l'approchât, évailait aussitôt chez autrui d'indiscrètes impressions. Il dépassait de peu la quarantaine, et ses yeux caves, son front chauve, ses joues creuses et livides, la maigreur de son corps courbé, lui donnaient les apparences d'un vieillard, ou mieux, celles d'un cadavre ambulante. Tout en ayant l'humour la plus douce, il était sombre, taciturne, inaccessible à la gaieté, et dévoré d'une activité fébrile qui achevait de ruiner sa constitution.

On ne se rappelait pas l'avoir jamais vu sans son fils, jeune homme pâle, plus étrange encore que son père. Un œil noir d'une fixité stupide, de longs cheveux bruns naturellement bouclés, rehaussaient encore sa pâleur. Bien qu'il n'eût pas plus de quinze ou seize ans, il en accusait vingt, à cause de ses traits accentués et d'une légère moustache qui estomбай déjà sa lèvre supérieure. Sous le rapport des facultés intellectuelles, il n'était pas à la hauteur d'un enfant de six mois; il

l'in, Max et Rodolphe l'écoutaient avec distraction. Il s'interrompit tout à coup. "N'avez-vous pas connu un nommé Clément?" demanda-t-il aux deux amis.

Tandis que Rodolphe, dont la curiosité prenait feu s'empressait de répondre affirmativement, Max tressaillait et regardait Sosthènes avec inquiétude.

"Je vous en parle, reprit Sosthènes, parce que, soi-disant, il a vécu dans le monde des gens de lettres et des artistes."

Tout ému de la rencontre, Rodolphe, avec son étourderie habituelle, plus soucieux de parler que d'écouter, accumula questions. Sosthènes, exceptionnellement, fut intéressant parce qu'il avait été intéressé lui-même. Max, contre toute attente, connut, jusque dans les moindres détails, la nouvelle existence d'un homme auquel il ne pouvait penser sans frémir.

Le jeune touriste représentait Clément comme un personnage étrange, mystérieux, foncièrement

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernan, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé.

Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis.

Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement.

Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres contèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne.

Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, soulevait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.

Clément semblait tourmenté d'un soif d'argent inextinguible. Se livrant au commerce avec fréquence, d'une hardiesse sans exemple, d'une habileté rare, d'un bonheur proverbial dans toutes ses opérations, il

misérable au milieu de la prospérité, et qui, pour peu qu'on l'approchât, évailait aussitôt chez autrui d'indiscrètes impressions. Il dépassait de peu la quarantaine, et ses yeux caves, son front chauve, ses joues creuses et livides, la maigreur de son corps courbé, lui donnaient les apparences d'un vieillard, ou mieux, celles d'un cadavre ambulante. Tout en ayant l'humour la plus douce, il était sombre, taciturne, inaccessible à la gaieté, et dévoré d'une activité fébrile qui achevait de ruiner sa constitution.

On ne se rappelait pas l'avoir jamais vu sans son fils, jeune homme pâle, plus étrange encore que son père. Un œil noir d'une fixité stupide, de longs cheveux bruns naturellement bouclés, rehaussaient encore sa pâleur. Bien qu'il n'eût pas plus de quinze ou seize ans, il en accusait vingt, à cause de ses traits accentués et d'une légère moustache qui estomбай déjà sa lèvre supérieure. Sous le rapport des facultés intellectuelles, il n'était pas à la hauteur d'un enfant de six mois; il

Feuilleton du Journal de Lévis.

DU 7 NOVEMBRE 1866.

L'ASSASSINAT DU PONT-ROUGE.

XVII.

UN HOMME HEUREUX.

(Suite.)

La disparition de Clément ne laissa pas que d'être remarquée. Dans le principe, on ne voulait point admettre que Destroy ignorât ce qu'il était devenu: on le harcelait pour en avoir des nouvelles. Bien que fondé à le croire aux États-Unis, il se défendait immuablement de savoir en quel lieu le dit Clément s'était réfugié. Dix années et plus s'écoulaient. Insensiblement on l'oublia, comme les absents s'oublient.

Max lui-même y pensait déjà beaucoup moins; en son souvenir, l'histoire de son ancien ami persistait sans doute, mais comme y eussent persisté les impressions d'un rêve sinistre. Peu s'en fallait qu'il ne prit toutes ces aventures pour les fantaisies d'une sombre imagination.

Cependant, il se montra chez son ami Rodolphe avec un jeune homme qui venait de parcourir le monde en touriste. Ce jeune homme bien connu sous le nom de Sosthènes, avait tout uniment cette valeur qu'aux yeux du plus grand nombre donne la fortune. Pour le soustraire à l'influence ruineuse qu'exerçait sur lui une femme entretenue, sa mère l'avait obligé d'entreprendre un long voyage. Trois années de séjour dans l'Amérique du Nord avaient meublé sa mémoire d'une série d'anecdotes plus ou moins dignes d'intérêt. Il avait visité nombre d'endroits, et, en dernier lieu, s'était arrêté assez longtemps dans une ville de commerce située sur le lac Ontario. A beau mentir, ou, au moins, à beau parler qui vient de

loin, Max et Rodolphe l'écoutaient avec distraction. Il s'interrompit tout à coup. "N'avez-vous pas connu un nommé Clément?" demanda-t-il aux deux amis.

Tandis que Rodolphe, dont la curiosité prenait feu s'empressait de répondre affirmativement, Max tressaillait et regardait Sosthènes avec inquiétude.

"Je vous en parle, reprit Sosthènes, parce que, soi-disant, il a vécu dans le monde des gens de lettres et des artistes."

Tout ému de la rencontre, Rodolphe, avec son étourderie habituelle, plus soucieux de parler que d'écouter, accumula questions. Sosthènes, exceptionnellement, fut intéressant parce qu'il avait été intéressé lui-même. Max, contre toute attente, connut, jusque dans les moindres détails, la nouvelle existence d'un homme auquel il ne pouvait penser sans frémir.

Le jeune touriste représentait Clément comme un personnage étrange, mystérieux, foncièrement

misérable au milieu de la prospérité, et qui, pour peu qu'on l'approchât, évailait aussitôt chez autrui d'indiscrètes impressions. Il dépassait de peu la quarantaine, et ses yeux caves, son front chauve, ses joues creuses et livides, la maigreur de son corps courbé, lui donnaient les apparences d'un vieillard, ou mieux, celles d'un cadavre ambulante. Tout en ayant l'humour la plus douce, il était sombre, taciturne, inaccessible à la gaieté, et dévoré d'une activité fébrile qui achevait de ruiner sa constitution.

On ne se rappelait pas l'avoir jamais vu sans son fils, jeune homme pâle, plus étrange encore que son père. Un œil noir d'une fixité stupide, de longs cheveux bruns naturellement bouclés, rehaussaient encore sa pâleur. Bien qu'il n'eût pas plus de quinze ou seize ans, il en accusait vingt, à cause de ses traits accentués et d'une légère moustache qui estomбай déjà sa lèvre supérieure. Sous le rapport des facultés intellectuelles, il n'était pas à la hauteur d'un enfant de six mois; il

l'in, Max et Rodolphe l'écoutaient avec distraction. Il s'interrompit tout à coup. "N'avez-vous pas connu un nommé Clément?" demanda-t-il aux deux amis.

Tandis que Rodolphe, dont la curiosité prenait feu s'empressait de répondre affirmativement, Max tressaillait et regardait Sosthènes avec inquiétude.

"Je vous en parle, reprit Sosthènes, parce que, soi-disant, il a vécu dans le monde des gens de lettres et des artistes."

Tout ému de la rencontre, Rodolphe, avec son étourderie habituelle, plus soucieux de parler que d'écouter, accumula questions. Sosthènes, exceptionnellement, fut intéressant parce qu'il avait été intéressé lui-même. Max, contre toute attente, connut, jusque dans les moindres détails, la nouvelle existence d'un homme auquel il ne pouvait penser sans frémir.

Le jeune touriste représentait Clément comme un personnage étrange, mystérieux, foncièrement

que par les instructions du ministre des finances d'alors, envoyées dans une lettre datée de Londres le 28 décembre 1859 et adressée à M. Heffernan, du département du receveur-général, le montant ainsi avancé a été transféré au délit des agents financiers de la province à Londres, qui nient avoir jamais consenti à se rendre responsables pour ce prêt, et que, en conséquence des faits ci-dessus, cette chambre croirait manquer à son devoir si elle ne désapprouvait hautement un crédit, ainsi fait sans autorisation, d'un montant considérable de l'argent public, et l'abandon sub séquent des conditions stipulées par l'ordre en conseil en vertu duquel ce montant a été avancé.

Cette résolution fut considérée par les ministres comme une motion de non-confiance et fut adoptée à une majorité de deux voix. La résolution et la discussion qu'elle souleva avait rapport seulement à des actes administratifs que le parlement avait le droit d'approuver, et elle eut pour résultat de faire condamner les ministres par le parlement.

Une crise qui dura plusieurs jours suivit ce vote. Les ministres conseillèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de dissoudre la Chambre. Après un long délai, et après quelque hésitation, l'on croit même que ce ne fut pas sans quelque répugnance, Son Excellence adopta finalement cet avis.

Cependant il répugnait évidemment aux ministres de recourir à une dissolution à propos de la question soulevée par la question du 14 juin, parce que les élections devaient dans ce cas rouler entièrement sur leur administration antérieure des finances, qui avait été un sentiment profond et général du mécontentement.

Afin d'éviter un appel au peuple sur une question aussi défavorable, et enfin d'échapper en même temps aux conséquences de la condamnation formelle que le parlement venait de prononcer, les ministres contèrent avec M. Brown, l'un des chefs de l'opposition du Haut-Canada, des négociations pour former une coalition haut-canadienne.

Ces négociations eurent pour résultat de faire monter au pouvoir M. Brown et de lui de ses amis—sans aucun changement dans le personnel de la section bas-canadienne du cabinet. Cette réhabilitation d'une administration défaite et condamnée s'accomplit au moyen d'une convention par laquelle on devait, pendant la vacance parlementaire, tâcher d'obtenir le consentement des provinces maritimes à une union fédérale de toutes les colonies, et si l'on n'y réussissait avant l'ouverture du parlement canadien en janvier suivant, l'on devait soumettre alors un plan d'union fédérale applicable aux deux Canadas seulement.

Ainsi se forma entre des hommes qui pendant des années, avaient entretenu de violents ressentiments politiques et personnels, une coalition dont le but était de faire adopter—soit une mesure à laquelle les deux partis avaient été opposés auparavant,—soit, dans le cas probable où l'on ne réussirait pas, une autre mesure, à laquelle l'un des partis était encore plus opposé qu'à la première, car M. McDonald et Cartier n'avaient cessé de dénoncer avec détermination et mépris le projet d'une union fédérale des deux Canadas seuls.

Mais, maintenant, pour obtenir l'appui d'une partie de leurs adversaires politiques, et par là éviter une dissolution dont ils prévoyaient clairement que le résultat serait la défaite dévastatrice de leur parti et la ratification par le pays de la condamnation que le parlement venait de prononcer contre eux, ces mêmes hommes adoptèrent le projet de confédération comme le leur et se déclarèrent prêts, comme ils le sont encore maintenant, à le faire adopter sans même consulter le peuple, s'ils pouvaient seulement obtenir l'assentiment d'un parlement élu, sans aucun rapport à ces changements constitutionnels.

Il est juste que nous référions maintenant à des précédents auxquels l'on a quelquefois voulu attribuer une grande importance, mais qui, suivant nous, n'ont exercé aucune influence appréciable sur le résultat.

On les rencontrait fréquemment dans les rues, sur les promenades, bras dessus, le père remorquant le fils, comme le crime traîne à sa suite la honte et la vengeance. C'était la croyance commune qu'un incommensurable malheur empoisonnait l'existence de cet homme. Il avait des mœurs irréprochables, il ne mesurait ses jours que par le travail et les bonnes actions, et n'éveillait partout que des antipathies. Peut-être, sans son fils, fût-on parvenu à les vaincre; mais la vue de ce bel et étrange idiot, qui couchait dans son ombre, soulevait une véritable horreur: on s'en détourrait comme on se gare d'un reptile dangereux.